

COMMUNE DE VALDOIE
(Territoire de Belfort)

ST

ARRETE N° 105/2026

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
RUE JEAN MONNET

Le Maire de la commune de VALDOIE,

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2214-3,
Le Code de la Route,
L'ordonnance N° 58-1216 et le décret N°58-1217 du 15/12/1958 relatifs à la police de la circulation routière,
Le décret N° 60-14 du 9 janvier 1960 portant règlement d'administration publique pour application du Code de la Route,
La demande écrite de l'entreprise ROGER MARTIN (90), en date du 18 août 2026, dans le cadre de travaux de
cheminement collège – plateau sportif,

CONSIDERANT :

- qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du chantier et de tous les usagers,

DECIDE :

Article 1 : Du lundi 24 août 2026 au vendredi 4 septembre 2026, la circulation est réduite à hauteur des travaux et régulé avec alternat manuel pour le bon déroulé du chantier.

Article 2 : Du lundi 24 août 2026 au vendredi 4 septembre 2026, la vitesse est limitée à 30km/h aux abords de la zone de travaux.

Article 3 : Les dispositifs de pré-signalisation, signalisation et balisage nécessaires à cette réglementation temporaire sont mis en place et entretenus par l'entreprise Roger Martin, sous son entière responsabilité. L'ensemble de ces dispositifs est conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans les formes habituelles.

Article 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Diffusion :

- Police nationale
- Gardes champêtres
- Roger Martin
- Services techniques
- Registre
- Affichage
- Dossier

Valdoie, le 18 août 2026

Le Maire,

Michel ZUMKELLER

